

Agrégation d'espagnol

L'inscription à l'Agrégation requiert que le candidat soit titulaire d'un Master 2 ou du CAPES (concours + stage pratique, sous réserve de modification ultérieure).

Le département d'Etudes Hispaniques propose une formation spécifique aux candidats à l'agrégation externe et interne d'espagnol. Les cours communs au concours externe et interne ont lieu le mercredi. Des enseignements disciplinaires de traduction (thème, version, choix de traduction) et tout ou partie (selon les effectifs) des programmes de littérature et de civilisation sont dispensés dans le cadre de cette préparation.

Lien utile : <http://www.education.gouv.fr>

Consultation des rapports de jurys / rubriques « Concours et recrutement », « SiaC2 », « Sujets épreuves d'admissibilité et rapports des jurys ».

Responsable pédagogique : Stéphanie Urdician

Stephanie.URDICIAN@univ-bpclermont.fr

Responsable administratif (département d'Etudes Hispaniques) : Sophie Perrin

Sophie.PERRIN@univ-bpclermont.fr

Une inscription administrative est indispensable pour suivre cette formation.

Contact scolarité : Annie.ROCHE@univ-bpclermont.fr